

**FRENCH INTERNATIONAL BOYS' AMATEUR
CHAMPIONSHIP**

-

MICHEL CARLHIAN AND PIERRE MASSIE TROPHIES

Access information

1) Gate

Entrance

The fence is manually opened by les Aisses Golf staff. To ask the opening, please use the intercom located on the left side of the fence by pressing the **red button « golf »**.

Our staff will be available from 8am on Tuesday March 31st and Wednesday April 1st. Our staff will be available 1h before the first tee-time during the tournament.

Exit

You can get out of the property by yourself. A sensor will automatically detect your car and open the fence. Way-outs are possible even after closing time of our Club House, but no one can enter after closing time.

2) Club House

The Club House will open at 8am and will close at 7pm on both Tuesday March 31st and Wednesday April 1st.

The Club House will open 1h before the first tee-time and will close at 8pm on Thursday 2nd and Friday 3rd of April, and will close at 7:30pm from Saturday 4th to Monday 6th.

3) Driving range

Driving range will be opened from 8am to 6:30pm on both Tuesday 31st March and Wednesday 1st April.

Driving range will open 1h before the first tee-time until 7pm.

The tee line will be closed during the tournament, training is only allowed on practice mat.

Free access to the chipping and putting green.

ADDITIONAL INFORMATION

Restaurant

The service will run from 11am until 4pm everyday from Tuesday 31st March to Monday 6th of April.

Locker room and account opening

Only Federal and national coaches will be able to use the locker rooms. They will also be able to open an account at the golf club reception upon arrival for purchases at the pro shop or restaurant.

Prices

Discounted Green Fee for an additional Practice Round on Tuesday 31st March : 50€

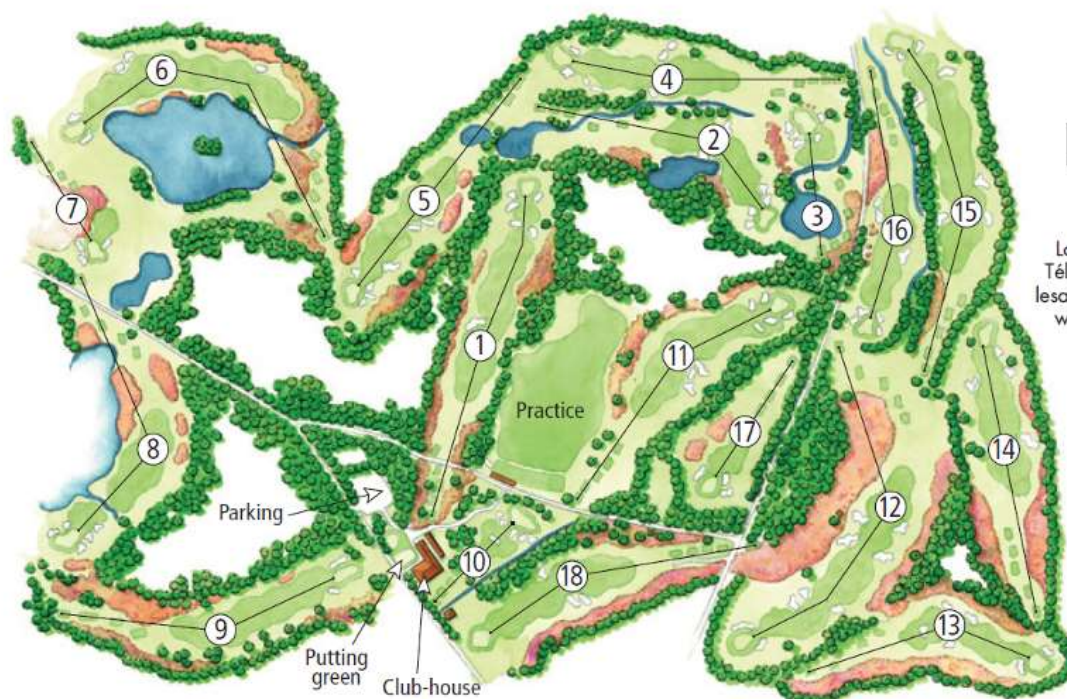
10 buckets of practice balls : 20€

Stroke saver : 5€

Manual trolley rental for the tournament : 15€*

*at the end of your round, please bring the trolley handle to the reception.

Les Aisses Golf map



LES AISSES
GOLF

RN20 Sud
La Ferté Saint Aubin
Tél. : 02 38 64 80 87
lesaissees@aissesgolf.com
www.aissesgolf.com

Distances

■	6648
□	6197
■	5821
■	5377
■	4936

Trou	Par
1	5
2	4
3	3
4	4
5	4
6	5
7	3
8	4
9	4
OUT	36
10	3
11	4
12	5
13	4
14	4
15	5
16	4
17	3
18	4
IN	36
TOT	72

EVACUATION PLAN

Traffic routes and convergence points

(club-House ; tee 8,16,14 ; greens 3,5,12)



People located at :

- At hole 1, 9, 10, 11, 17 and 18 must return to the club house
- At hole 2, 3 and 4 must gather on the green of hole 3
- At hole 5 must gather on the green of hole 5
- At hole 6 :
 - 1st half of the hole must gather on the green of hole 5
 - 2nd half of the hole mustgather on the green of hole 8
- At hole 7 and 8 must gather on the green of hole 8
- At hole 12 and 13 must gather on the green of hole 12
- At hole 14 must gather on the tee of hole 14
- At hole 15 and 16 must gather on the tee of hole 16



Règles d'entraînement

Le Practice ne sera autorisé que sur le terrain d'entraînement désigné et aux horaires déterminés.

Au cours d'une partie d'entraînement, une balle seulement pourra être en jeu, sauf dans les cas suivants :

- Si un joueur rate le green, il pourra jouer un autre coup.
- Un joueur pourra effectuer un maximum de trois approches du bord du green, sous réserve qu'il n'endommage pas le parcours.
- Dans les bunkers de green, une seule sortie est autorisée vers le green. Pour les autres coups joués de ces bunkers, ils devront l'être dans une autre direction.
- Seuls 3 putts d'entraînement sont autorisés.

En aucun cas, un coup d'entraînement supplémentaire n'est autorisé, si la partie suivante attend pour jouer.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au code du comportement. Le Comité de l'épreuve aura la latitude de sanctionner une récidive (par ex : interdiction de continuer à s'entraîner sur le terrain). Des infractions multiples (grave infraction) pourront être sanctionnées par la disqualification du joueur.

Practice Regulations

Practice shall be permitted in designated practice areas only and at designated times.

During practice rounds only one ball shall be in play:

- If a player misses the green, he may play one additional shot.
- Not more than three chip shots may be played from beside the green provided such practice does not damage the course.
- Only one bunker shot may be played towards the green from a greenside bunker. All other practice bunker shots must be played away from the green.
- Only three practice putts are permitted.

In any case notwithstanding the above regulations no additional practice strokes shall be played if the group behind is waiting to play.

All breach to this rule will be notified to the player and will be considered as a breach of the code of conduct. The Championships Committee will have the possibility to take disciplinary actions following a subsequent breach (for instance : interdiction of training on the golf course). Multiple breaches (serious breach) could cause a disciplinary action against the player: disqualification.

INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARÇONS

-

TROPHEES MICHEL CARLHIAN ET PIERRE MASSIE

Informations sur les accès aux infrastructures

1) Portail

Entrée

Le portail permettant d'accéder à la propriété est ouvert manuellement par les équipes des Aisses Golf. La demande d'ouverture se fait grâce à l'interphone situé sur la gauche du portail, via le **bouton rouge « golf »**.

Nos équipes seront présentes partir de 8h00 le mardi 31 mars et le mercredi 1^{er} avril pour l'ouverture du portail. Les équipes seront présentes pour l'ouverture du portail 1h avant le premier départ, du jeudi 2 au lundi 6 avril.

Sortie

La sortie de la propriété se fait de manière autonome. Un détecteur situé une dizaine de mètres avant le portail détecte le véhicule et déclenche l'ouverture du portail. Les sorties sont possibles après l'heure de fermeture du Club House, par contre après l'heure de fermeture du Club House les équipes ne seront plus présentes pour l'ouverture du portail.

2) Club House

Le Club House ouvrira à 8h00 et fermera à 19h00 le mardi 31 mars et le mercredi 1^{er} avril.

Le Club House ouvrira 1h avant le premier départ et fermera à 20h00 le jeudi 2 et le vendredi 3 avril, et fermera à 19h30 du samedi 4 au lundi 6 avril.

3) Practice

Le practice sera ouvert de 8h00 à 18h30 le mardi 31 mars et le mercredi 1^{er} avril.

Le practice sera ouvert 1h avant le 1^{er} départ et fermera à 19h00 du jeudi 2 avril au lundi 6 avril.

La zone de frappe sur herbe sera fermée pendant le tournoi, seuls les tapis seront accessibles.

Les zones de chipping et le putting green seront accessibles en libre accès.

AUTRES INFORMATIONS

Restaurant

Le service au restaurant se fera de 11h00 à 16h00, du mardi 31 mars au lundi 6 mars.

Vestiaires et ouverture de compte

Seuls les entraineurs nationaux ou de fédérations étrangères pourront bénéficier de la mise à disposition d'un vestiaire. Ils auront également la possibilité d'ouvrir un compte pour les achats au pro-shop ou au restaurant. Pour cela, merci de vous rapprocher de l'accueil du golf lors de votre arrivée.

Tarifs

Green-fee pré-reco le mardi 31 mars : 50€

Carte de 10 seaux pour le practice : 20€

Carnet de parcours : 5€

Location d'un chariot pour le tournoi : 15€*

* à la fin de votre partie, merci de bien vouloir déposer la hanse du chariot à l'accueil.

Plan Les Aisses Golf



LES AISSES
GOLF

RN20 Sud
La Ferté Saint Aubin
Tél. : 02 38 64 80 87
lesaissees@aissesgolf.com
www.aissesgolf.com

Distances
■ 6648
□ 6197
■ 5821
■ 5377
■ 4936

Trou	Par
1	5
2	4
3	3
4	4
5	4
6	5
7	3
8	4
9	4
OUT	36
10	3
11	4
12	5
13	4
14	4
15	5
16	4
17	3
18	4
IN	36
TOT	72

PLAN D'EVACUATION

Axes de circulation et points de convergence

(club-House ; départs 8,16,14 ; greens 3,5,12)



Les personnes se trouvant :

- Aux trous N°1, N°9 , N°10, N°11, N°17 et N°18, rentrent au Club House.
- Aux trous N°2, N°3 et N°4, se regroupent sur le green du trou N°3.
- Au trou N°5, se regroupent au green du trou N°5.
- Au trou N°6 :
 - 1ere moitié du trou, se regroupent au green du trou N°5
 - 2eme moitié du trou, se regroupent au départ du trou N°8.
- Aux trous N°7 et N°8, se regroupent au départ du trou N°8.
- Aux trous N°12 et N°13, se regroupent au green du trou N°12.
- Au trou N°14, se regroupent au départ du N°14.
- Aux trous N°15 et N°16, se regroupent au départ du trou N°16.



Règles d'entraînement

Le Practice ne sera autorisé que sur le terrain d'entraînement désigné et aux horaires déterminés.

Au cours d'une partie d'entraînement, une balle seulement pourra être en jeu, sauf dans les cas suivants :

- Si un joueur rate le green, il pourra jouer un autre coup.
- Un joueur pourra effectuer un maximum de trois approches du bord du green, sous réserve qu'il n'endommage pas le parcours.
- Dans les bunkers de green, une seule sortie est autorisée vers le green. Pour les autres coups joués de ces bunkers, ils devront l'être dans une autre direction.
- Seuls 3 putts d'entraînement sont autorisés.

En aucun cas, un coup d'entraînement supplémentaire n'est autorisé, si la partie suivante attend pour jouer.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au code du comportement. Le Comité de l'épreuve aura la latitude de sanctionner une récidive (par ex : interdiction de continuer à s'entraîner sur le terrain). Des infractions multiples (grave infraction) pourront être sanctionnées par la disqualification du joueur.

Practice Regulations

Practice shall be permitted in designated practice areas only and at designated times.

During practice rounds only one ball shall be in play:

- If a player misses the green, he may play one additional shot.
- Not more than three chip shots may be played from beside the green provided such practice does not damage the course.
- Only one bunker shot may be played towards the green from a greenside bunker. All other practice bunker shots must be played away from the green.
- Only three practice putts are permitted.

In any case notwithstanding the above regulations no additional practice strokes shall be played if the group behind is waiting to play.

All breach to this rule will be notified to the player and will be considered as a breach of the code of conduct. The Championships Committee will have the possibility to take disciplinary actions following a subsequent breach (for instance : interdiction of training on the golf course). Multiple breaches (serious breach) could cause a disciplinary action against the player: disqualification.